

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE  
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

N° 23-00599 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

Ouagadougou, le 30 MAI 2023

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, d'un concours direct de recrutement d'un (01) élève **Assistant en Bibliothéconomie**, à former à l'**Institut Régional d'Administration (IRA) de Bobo-Dioulasso**, au profit des personnes vivant avec un handicap auditif, pour le compte des Ministères et Institutions, dans le centre unique de Ouagadougou, **session de 2023**.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les personnes des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgées de dix-huit (18) ans au moins et de trente-sept (37) ans au plus au 31 décembre 2023, titulaires du **Baccalauréat** ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et de la carte d'invalidité à la date de clôture des inscriptions à ce concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours, ayant subi l'enrôlement biométrique pour l'intégration à la fonction publique ou déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- INSCRIPTION SUR LA PLATEFORME

Les dossiers de candidature sont reçus exclusivement sur la plateforme d'inscription en ligne e-concours, à l'adresse [www.econcours.gov.bf](http://www.econcours.gov.bf) ou par téléchargement de la version mobile Android de l'application **eConcoursBF** (disponible sur le site [www.econcours.gov.bf](http://www.econcours.gov.bf)), **du 05 juin à 00h 00mn au 14 juin 2023 à 23h 59mn**.

C- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats seront déclarés admissibles par ordre de mérite et leur admission ne sera définitive qu'après la validation de leurs dossiers, dans la limite du nombre de postes à pourvoir.

Les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers à :

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat ;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique.

Le dossier de candidature est composé ainsi qu'il suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone et le centre de composition ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport en cours de validité ;
- un extrait d'acte de naissance ou de toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
- une carte d'invalidité indiquant que l'intéressé est atteint d'un des handicaps sus cités, délivrée par le Ministère de la Solidarité, de l'Action Humanitaire, de la Réconciliation Nationale, du Genre et de la Famille.

Tout dossier incomplet ou non conforme sera rejeté.

Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires.

#### **D- ADMINISTRATION DES EPREUVES**

L'administration des épreuves écrites se fera électroniquement sur une plateforme informatique.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport ayant servi à l'inscription.

L'épreuve consiste en un test de niveau et un test psychotechnique, administrée sous forme de Questions à Choix Multiples (QCM) sur une plateforme informatique.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ou du passeport ne sont pas acceptées.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire.

La durée de la formation est d'au moins **vingt-et-un (21) mois**.

*Tout candidat admis qui ne se serait pas présenté à l'école de formation quinze (15) jours après la date de la rentrée sera déclaré défaillant et remplacé par un candidat de la liste d'attente, suivant le classement par ordre de mérite.*

L'appel des candidats est fixé à **06h30mn** le jour de l'administration de l'épreuve.

Les date et lieux du déroulement de l'épreuve seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre d'Etat et par délégation  
le Secrétaire Général

**Hamidou SAWADOGO**  
Officier de l'Ordre de l'Etat



SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE  
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 30 MAI 2023

N° 23-00610 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, d'un concours direct de recrutement **deux (02) élèves Assistants en Droits Humains**, à former dans les **Instituts Régionaux d'Administration (IRA)**, au profit des personnes vivant avec un handicap, pour le compte des Ministères et Institutions, dans le centre unique de Ouagadougou, **session de 2023**.

Le nombre de postes se répartit ainsi qu'il suit :

Type de handicap	Postes à pourvoir
Visuel	01
Auditif	01
<b>Total</b>	<b>02</b>

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les personnes des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgées de dix-huit (18) ans au moins et de trente-sept (37) ans au plus au 31 décembre 2023, titulaires du **Baccalauréat** ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et de la carte d'invalidité à la date de clôture des inscriptions à ce concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours, ayant subi l'enrôlement biométrique pour l'intégration à la fonction publique ou déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- INSCRIPTION SUR LA PLATEFORME

Les dossiers de candidature sont reçus exclusivement sur la plateforme d'inscription en ligne e-concours, à l'adresse [www.econcours.gov.bf](http://www.econcours.gov.bf) ou par téléchargement de la version mobile Android de l'application **eConcoursBF** (disponible sur le site [www.econcours.gov.bf](http://www.econcours.gov.bf)), **du 05 juin à 00h 00mn au 14 juin 2023 à 23h 59mn**.

C- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats seront déclarés admissibles par ordre de mérite et leur admission ne sera définitive qu'après la validation de leurs dossiers, dans la limite du nombre de postes à pourvoir.

Les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers à :

18

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat ;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique.

Le dossier de candidature est composé ainsi qu'il suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone et le centre de composition ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport en cours de validité ;
- un extrait d'acte de naissance ou de toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
- une carte d'invalidité indiquant que l'intéressé est atteint d'un des handicaps sus cités, délivrée par le Ministère de la Solidarité, de l'Action Humanitaire, de la Réconciliation Nationale, du Genre et de la Famille.

Tout dossier incomplet ou non conforme sera rejeté.

Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires.

#### **D- ADMINISTRATION DES EPREUVES**

- **Pour les candidats vivant avec un handicap auditif :**

L'épreuve du concours consiste en un test de niveau et un test psychotechnique, administrée électroniquement sur une plateforme informatique et sous forme de Questions à Choix Multiples (QCM).

- **Pour les candidats vivant avec un handicap visuel :**

L'épreuve du concours consiste en un test de niveau et un test psychotechnique, administrée sous forme de QCM sur table.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la CNIB ou du passeport ayant servi à l'inscription.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ou du passeport ne sont pas acceptées.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire.

La durée de la formation est de **vingt-et-un (21) mois**.

*Tout candidat admis qui ne se serait pas présenté à l'école de formation quinze (15) jours après la date de la rentrée sera déclaré défaillant et remplacé par un candidat de la liste d'attente, suivant le classement par ordre de mérite.*

L'appel des candidats est fixé à **06h30mn** le jour de l'administration de l'épreuve.

Les date et lieux du déroulement de l'épreuve seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre d'Etat et par délégation,  
le Secrétaire Général

**Hamidou SAWADOGO**  
Officier de l'Ordre de l'Étalon



=====  
SECRETARIAT GENERAL

=====  
AGENCE GENERALE DE  
RECRUTEMENT DE L'ETAT

=====  
DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 30 MAI 2023

N° 23-00613 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

-----  
COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, d'un concours direct de recrutement de **trois (03) élèves Assistants en Education Sociale**, à former à l'**Institut National de Formation en Travail Social (INFTS)**, au profit des personnes vivant avec un handicap, pour le compte des Ministères et Institutions, dans le centre unique de Ouagadougou, **session de 2023**.

Le nombre de postes se répartit ainsi qu'il suit :

Type de handicap	Postes à pourvoir
Visuel	01
Auditif	01
Physique	01
<b>Total</b>	<b>03</b>

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les personnes des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgées de dix-huit (18) ans au moins et de trente-sept (37) ans au plus au 31 décembre 2023, titulaires du **Baccalauréat** ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et de la carte d'invalidité à la date de clôture des inscriptions à ce concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours, ayant subi l'enrôlement biométrique pour l'intégration à la fonction publique ou déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- INSCRIPTION SUR LA PLATEFORME

Les dossiers de candidature sont reçus exclusivement sur la plateforme d'inscription en ligne e-concours, à l'adresse [www.econcours.gov.bf](http://www.econcours.gov.bf) ou par téléchargement de la version mobile Android de l'application **eConcoursBF** (disponible sur le site [www.econcours.gov.bf](http://www.econcours.gov.bf)), **du 05 juin à 00h 00mn au 14 juin 2023 à 23h 59mn**.

C- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats seront déclarés admissibles par ordre de mérite et leur admission ne sera définitive qu'après la validation de leurs dossiers, dans la limite du nombre de postes à pourvoir.

Les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers à :

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat ;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique.

Le dossier de candidature est composé ainsi qu'il suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone et le centre de composition ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport en cours de validité ;
- un extrait d'acte de naissance ou de toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
- une carte d'invalidité indiquant que l'intéressé est atteint d'un des handicaps sus cités, délivrée par le Ministère de la Solidarité, de l'Action Humanitaire, de la Réconciliation Nationale, du Genre et de la Famille.

Tout dossier incomplet ou non conforme sera rejeté.

Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires.

#### **D- ADMINISTRATION DES EPREUVES**

- **Pour les candidats vivant avec un handicap auditif ou physique :**

L'épreuve du concours consiste en un test de niveau et un test psychotechnique, administrée électroniquement sur une plateforme informatique et sous forme de Questions à Choix Multiples (QCM).

- **Pour les candidats vivant avec un handicap visuel :**

L'épreuve du concours consiste en un test de niveau et un test psychotechnique, administrée sous forme de QCM sur table.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la CNIB ou du passeport ayant servi à l'inscription.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ou du passeport ne sont pas acceptées.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire.

La durée de la formation est de **vingt-et-un (21) mois**.

*Tout candidat admis qui ne se serait pas présenté à l'école de formation quinze (15) jours après la date de la rentrée sera déclaré défaillant et remplacé par un candidat de la liste d'attente, suivant le classement par ordre de mérite.*

L'appel des candidats est fixé à **06h30mn** le jour de l'administration de l'épreuve.

Les date et lieux du déroulement de l'épreuve seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre d'Etat et par délégation  
le Secrétaire Général

**Hamidou SAWADOGO**  
Officier de l'Ordre de l'Etaton



SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE  
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 30 MAI 2023

N° 23-00612 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, d'un concours direct de recrutement de **trois (03) élèves Assistants d'Education Spécialisée**, à former à l'**Institut National de Formation en Travail Social (INFTS)**, au profit des personnes vivant avec un handicap, pour le compte des Ministères et Institutions, dans le centre unique de Ouagadougou, **session de 2023**.

Le nombre de postes se répartit ainsi qu'il suit :

Type de handicap	Postes à pourvoir
Visuel	02
Auditif	01
<b>Total</b>	<b>03</b>

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les personnes des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgées de dix-huit (18) ans au moins et de trente-sept (37) ans au plus au 31 décembre 2023, titulaires du **Baccalauréat** ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et de la carte d'invalidité à la date de clôture des inscriptions à ce concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours, ayant subi l'enrôlement biométrique pour l'intégration à la fonction publique ou déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- INSCRIPTION SUR LA PLATEFORME

Les dossiers de candidature sont reçus exclusivement sur la plateforme d'inscription en ligne e-concours, à l'adresse [www.econcours.gov.bf](http://www.econcours.gov.bf) ou par téléchargement de la version mobile Android de l'application **eConcoursBF** (disponible sur le site [www.econcours.gov.bf](http://www.econcours.gov.bf)), **du 05 juin à 00h 00mn au 14 juin 2023 à 23h 59mn**.

C- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats seront déclarés admissibles par ordre de mérite et leur admission ne sera définitive qu'après la validation de leurs dossiers, dans la limite du nombre de postes à pourvoir.

Les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers à :

18

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat ;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique.

Le dossier de candidature est composé ainsi qu'il suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone et le centre de composition ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport en cours de validité ;
- un extrait d'acte de naissance ou de toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
- une carte d'invalidité indiquant que l'intéressé est atteint d'un des handicaps sus cités, délivrée par le Ministère de la Solidarité, de l'Action Humanitaire, de la Réconciliation Nationale, du Genre et de la Famille.

Tout dossier incomplet ou non conforme sera rejeté.

Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires.

#### **D- ADMINISTRATION DES EPREUVES**

- **Pour les candidats vivant avec un handicap auditif :**

L'épreuve du concours consiste en un test de niveau et un test psychotechnique, administrée électroniquement sur une plateforme informatique et sous forme de Questions à Choix Multiples (QCM).

- **Pour les candidats vivant avec un handicap visuel :**

L'épreuve du concours consiste en un test de niveau et un test psychotechnique, administrée sous forme de QCM sur table.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la CNIB ou du passeport ayant servi à l'inscription.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ou du passeport ne sont pas acceptées.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire.

La durée de la formation est de **vingt-et-un (21) mois**.

*Tout candidat admis qui ne se serait pas présenté à l'école de formation quinze (15) jours après la date de la rentrée sera déclaré défaillant et remplacé par un candidat de la liste d'attente, suivant le classement par ordre de mérite.*

L'appel des candidats est fixé à **06h30mn** le jour de l'administration de l'épreuve.

Les date et lieux du déroulement de l'épreuve seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre d'Etat et par déléguation,  
le Secrétaire Général

**Hamidou SAWADOGO**  
Officier de l'Ordre de l'Étalon





SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE  
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 30 MAI 2023

N° 23-00616 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, d'un concours direct de recrutement **deux (02) élèves Assistants en Emploi et en Formation Professionnelle**, à former dans les **Instituts Régionaux d'Administration (IRA)**, au profit des personnes vivant avec un handicap, pour le compte des Ministères et Institutions, dans le centre unique de Ouagadougou, **session de 2023**.

Le nombre de postes se répartit ainsi qu'il suit :

Type de handicap	Postes à pourvoir
Visuel	01
Auditif	01
<b>Total</b>	<b>02</b>

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les personnes des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgées de dix-huit (18) ans au moins et de trente-sept (37) ans au plus au 31 décembre 2023, titulaires du **Baccalauréat** ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et de la carte d'invalidité à la date de clôture des inscriptions à ce concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours, ayant subi l'enrôlement biométrique pour l'intégration à la fonction publique ou déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- INSCRIPTION SUR LA PLATEFORME

Les dossiers de candidature sont reçus exclusivement sur la plateforme d'inscription en ligne e-concours, à l'adresse [www.econcours.gov.bf](http://www.econcours.gov.bf) ou par téléchargement de la version mobile Android de l'application **eConcoursBF** (disponible sur le site [www.econcours.gov.bf](http://www.econcours.gov.bf)), **du 05 juin à 00h 00mn au 14 juin 2023 à 23h 59mn**.

C- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats seront déclarés admissibles par ordre de mérite et leur admission ne sera définitive qu'après la validation de leurs dossiers, dans la limite du nombre de postes à pourvoir.

Les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers à :

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat ;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique.

Le dossier de candidature est composé ainsi qu'il suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone et le centre de composition ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport en cours de validité ;
- un extrait d'acte de naissance ou de toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
- une carte d'invalidité indiquant que l'intéressé est atteint d'un des handicaps sus cités, délivrée par le Ministère de la Solidarité, de l'Action Humanitaire, de la Réconciliation Nationale, du Genre et de la Famille.

Tout dossier incomplet ou non conforme sera rejeté.

Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires.

#### **D- ADMINISTRATION DES EPREUVES**

- **Pour les candidats vivant avec un handicap auditif :**

L'épreuve du concours consiste en un test de niveau et un test psychotechnique, administrée électroniquement sur une plateforme informatique et sous forme de Questions à Choix Multiples (QCM).

- **Pour les candidats vivant avec un handicap visuel :**

L'épreuve du concours consiste en un test de niveau et un test psychotechnique, administrée sous forme de QCM sur table.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la CNIB ou du passeport ayant servi à l'inscription.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ou du passeport ne sont pas acceptées.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire.

La durée de la formation est de **vingt-et-un (21) mois**.

*Tout candidat admis qui ne se serait pas présenté à l'école de formation quinze (15) jours après la date de la rentrée sera déclaré défaillant et remplacé par un candidat de la liste d'attente, suivant le classement par ordre de mérite.*

L'appel des candidats est fixé à **06h30mn** le jour de l'administration de l'épreuve.

Les date et lieux du déroulement de l'épreuve seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre d'Etat et par délégation  
le Secrétaire Général

*Hamidou*  
**Hamidou SAWADO**  
Officier de l'Ordre de l'Etat



=====  
**SECRETARIAT GENERAL**

=====  
**AGENCE GENERALE DE  
RECRUTEMENT DE L'ETAT**

=====  
**DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS**

Ouagadougou, le **13 0 MAI 2023**

N° 23-00606 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

-----  
**COMMUNIQUE**

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, d'un concours direct de recrutement de **quatre (04) élèves Assistants en Gestion des Ressources Humaines et Management des Administrations**, à former dans **les Instituts Régionaux d'Administration (IRA)**, au profit des personnes vivant avec un handicap, pour le compte des Ministères et Institutions, dans le centre unique de Ouagadougou, **session de 2023**.

Le nombre de postes se répartit ainsi qu'il suit :

Type de handicap	Postes à pourvoir
Auditif	02
Visuel	01
Physique	01
<b>Total</b>	<b>04</b>

**A- CONDITIONS DE CANDIDATURE**

Peuvent prendre part à ce concours, les personnes des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgées de dix-huit (18) ans au moins et de trente-sept (37) ans au plus au 31 décembre 2023, titulaires du **Baccalauréat** ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et de la carte d'invalidité à la date de clôture des inscriptions à ce concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours, ayant subi l'enrôlement biométrique pour l'intégration à la fonction publique ou déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

**B- INSCRIPTION SUR LA PLATEFORME**

Les dossiers de candidature sont reçus exclusivement sur la plateforme d'inscription en ligne e-concours, à l'adresse [www.econcours.gov.bf](http://www.econcours.gov.bf) ou par téléchargement de la version mobile Android de l'application **eConcoursBF** (disponible sur le site [www.econcours.gov.bf](http://www.econcours.gov.bf)), **du 05 juin à 00h 00mn au 14 juin 2023 à 23h 59mn**.

**C- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les candidats seront déclarés admissibles par ordre de mérite et leur admission ne sera définitive qu'après la validation de leurs dossiers, dans la limite du nombre de postes à pourvoir.

Les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers à :

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat ;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique.

Le dossier de candidature est composé ainsi qu'il suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone et le centre de composition ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport en cours de validité ;
- un extrait d'acte de naissance ou de toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
- une carte d'invalidité indiquant que l'intéressé est atteint d'un des handicaps sus cités, délivrée par le Ministère de la Solidarité, de l'Action Humanitaire, de la Réconciliation Nationale, du Genre et de la Famille.

Tout dossier incomplet ou non conforme sera rejeté.

Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires.

#### **D- ADMINISTRATION DES EPREUVES**

- **Pour les candidats vivant avec un handicap auditif :**

L'épreuve du concours consiste en un test de niveau et un test psychotechnique, administrée électroniquement sur une plateforme informatique et sous forme de Questions à Choix Multiples (QCM).

- **Pour les candidats vivant avec un handicap visuel :**

L'épreuve du concours consiste en un test de niveau et un test psychotechnique, administrée sous forme de QCM sur table.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de CNIB ou du passeport ayant servi à l'inscription.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ou du passeport ne sont pas acceptées.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire.

La durée de la formation est d'au moins **vingt-et-un (21) mois**.

*Tout candidat admis qui ne se serait pas présenté à l'école de formation quinze (15) jours après la date de la rentrée sera déclaré défaillant et remplacé par un candidat de la liste d'attente, suivant le classement par ordre de mérite.*

L'appel des candidats est fixé à **06h30mn** le jour de l'administration de l'épreuve.

Les date et lieux du déroulement de l'épreuve seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre d'Etat et par délégation  
le Secrétaire Général

**Hamidou SAWADOGO**  
Officier de l'Ordre de l'Etat



- signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone et le centre de composition ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport en cours de validité ;
  - un extrait d'acte de naissance ou de toute autre pièce en tenant lieu ;
  - une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
  - une carte d'invalidité indiquant que l'intéressé est atteint d'un des handicaps sus cités, délivrée par le Ministère de la Solidarité, de l'Action Humanitaire, de la Réconciliation Nationale, du Genre et de la Famille.

Tout dossier incomplet ou non conforme sera rejeté.

Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires.

#### **D- ADMINISTRATION DES EPREUVES**

L'administration des épreuves écrites se fera électroniquement sur une plateforme informatique.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport ayant servi à l'inscription.

L'épreuve consiste en un test de niveau et un test psychotechnique, administrée sous forme de Questions à Choix Multiples (QCM) sur une plateforme informatique.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la CNIB ou du passeport ayant servi à l'inscription.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ou du passeport ne sont pas acceptées.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire.

La durée de la formation est d'au moins **vingt-et-un (21) mois**.

*Tout candidat admis qui ne se serait pas présenté à l'école de formation quinze (15) jours après la date de la rentrée sera déclaré défaillant et remplacé par un candidat de la liste d'attente, suivant le classement par ordre de mérite.*

L'appel des candidats est fixé à **06h30mn** le jour de l'administration de l'épreuve.

Les date et lieux du déroulement de l'épreuve seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre d'Etat et par délégation,  
le Secrétaire Général

**Hamidou SAWADO**  
Officier de l'Ordre de l'Étalon



-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
AGENCE GENERALE DE  
RECRUTEMENT DE L'ETAT

-----  
DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 30 MAI 2023

N° 23-00614 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

-----  
COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, d'un concours direct de recrutement **d'un (01) élève Assistant en Promotion du Genre**, à former à l'**Institut National de Formation en Travail Social (INFTS)**, au profit des personnes vivant avec un handicap auditif, pour le compte des Ministères et Institutions, dans le centre unique de Ouagadougou, **session de 2023**.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les personnes des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgées de dix-huit (18) ans au moins et de trente-sept (37) ans au plus au 31 décembre 2023, titulaires du **Baccalauréat** ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et de la carte d'invalidité à la date de clôture des inscriptions à ce concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours, ayant subi l'enrôlement biométrique pour l'intégration à la fonction publique ou déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- INSCRIPTION SUR LA PLATEFORME

Les dossiers de candidature sont reçus exclusivement sur la plateforme d'inscription en ligne e-concours, à l'adresse [www.econcours.gov.bf](http://www.econcours.gov.bf) ou par téléchargement de la version mobile Android de l'application **eConcoursBF** (disponible sur le site [www.econcours.gov.bf](http://www.econcours.gov.bf)), **du 05 juin à 00h 00mn au 14 juin 2023 à 23h 59mn**.

C- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats seront déclarés admissibles par ordre de mérite et leur admission ne sera définitive qu'après la validation de leurs dossiers, dans la limite du nombre de postes à pourvoir.

Les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers à :

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat ;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique.

Le dossier de candidature est composé ainsi qu'il suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE  
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

N° 23-00604 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

Ouagadougou, le 30 MAI 2023

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, d'un concours direct de recrutement **trois (03) élèves Attachés d'Administration Scolaire et Universitaire (AASU)**, à former dans les **Instituts Régionaux d'Administration (IRA)**, au profit des personnes vivant avec un handicap, pour le compte des Ministères et Institutions, dans le centre unique de Ouagadougou, **session de 2023**.

Les candidats admis choisiront par ordre de mérite au regard de leur classement sur la liste d'admission, l'Institut Régional d'Administration (IRA) de formation en fonction des capacités d'accueil par IRA. **Aucune formation n'est prévue à Ouagadougou.**

Le nombre de postes se répartit ainsi qu'il suit :

Type de handicap	Postes à pourvoir
Visuel	01
Auditif	01
Physique	01
<b>Total</b>	<b>03</b>

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les personnes des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgées de dix-huit (18) ans au moins et de trente-sept (37) ans au plus au 31 décembre 2023, titulaires du **Baccalauréat** ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et de la carte d'invalidité à la date de clôture des inscriptions à ce concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours, ayant subi l'enrôlement biométrique pour l'intégration à la fonction publique ou déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- INSCRIPTION SUR LA PLATEFORME

Les dossiers de candidature sont reçus exclusivement sur la plateforme d'inscription en ligne e-concours, à l'adresse [www.econcours.gov.bf](http://www.econcours.gov.bf) ou par téléchargement de la version mobile Android de l'application **eConcoursBF** (disponible sur le site [www.econcours.gov.bf](http://www.econcours.gov.bf)), **du 05 juin à 00h 00mn au 14 juin 2023 à 23h 59mn.**

C- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats seront déclarés admissibles par ordre de mérite et leur admission ne sera définitive qu'après la validation de leurs dossiers, dans la limite du nombre de postes à pourvoir.

18

Les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers à:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat ;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique.

Le dossier de candidature est composé ainsi qu'il suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone et le centre de composition ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport en cours de validité ;
- un extrait d'acte de naissance ou de toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
- une carte d'invalidité indiquant que l'intéressé est atteint d'un des handicaps sus cités, délivrée par le Ministère de la Solidarité, de l'Action Humanitaire, de la Réconciliation Nationale, du Genre et de la Famille.

Tout dossier incomplet ou non conforme sera rejeté.

Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires.

#### **D- ADMINISTRATION DES EPREUVES**

- **Pour les candidats vivant avec un handicap auditif ou physique :**

L'épreuve du concours consiste en un test de niveau et un test psychotechnique, administrée électroniquement sur une plateforme informatique et sous forme de Questions à Choix Multiples (QCM).

- **Pour les candidats vivant avec un handicap visuel :**

L'épreuve du concours consiste en un test de niveau et un test psychotechnique, administrée sous forme de QCM sur table.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la CNIB ou du passeport ayant servi à l'inscription.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ou du passeport ne sont pas acceptées.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire.

La durée de la formation est de **vingt-et-un (21) mois**.

*Tout candidat admis qui ne se serait pas présenté à l'école de formation quinze (15) jours après la date de la rentrée sera déclaré défaillant et remplacé par un candidat de la liste d'attente, suivant le classement par ordre de mérite.*

L'appel des candidats est fixé à **06h30mn** le jour de l'administration de l'épreuve.

Les date et lieux du déroulement de l'épreuve seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre d'Etat et par délégation  
le Secrétaire Général

**Hamidou SAWADOGO**  
Officier de l'Ordre de l'Etat





SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE  
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 13 0 MAI 2023

N° 23-00605 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, d'un concours direct de recrutement **cinq (05) élèves Attachés d'Intendance Scolaire et Universitaire (AISU)**, à former dans les **Instituts Régionaux d'Administration (IRA)**, au profit des personnes vivant avec un handicap, pour le compte des Ministères et Institutions, dans le centre unique de Ouagadougou, **session de 2023**.

Les candidats admis choisiront par ordre de mérite au regard de leur classement sur la liste d'admission, l'Institut Régional d'Administration (IRA) de formation en fonction des capacités d'accueil par IRA. **Aucune formation n'est prévue à Ouagadougou.**

Le nombre de postes se répartit ainsi qu'il suit :

Type de handicap	Postes à pourvoir
Visuel	02
Auditif	02
Physique	01
<b>Total</b>	<b>05</b>

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les personnes des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgées de dix-huit (18) ans au moins et de trente-sept (37) ans au plus au 31 décembre 2023, titulaires du **Baccalauréat** ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et de la carte d'invalidité à la date de clôture des inscriptions à ce concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours, ayant subi l'enrôlement biométrique pour l'intégration à la fonction publique ou déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- INSCRIPTION SUR LA PLATEFORME

Les dossiers de candidature sont reçus exclusivement sur la plateforme d'inscription en ligne e-concours, à l'adresse [www.econcours.gov.bf](http://www.econcours.gov.bf) ou par téléchargement de la version mobile Android de l'application **eConcoursBF** (disponible sur le site [www.econcours.gov.bf](http://www.econcours.gov.bf)), **du 05 juin à 00h 00mn au 14 juin 2023 à 23h 59mn.**

C- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats seront déclarés admissibles par ordre de mérite et leur admission ne sera définitive qu'après la validation de leurs dossiers, dans la limite du nombre de postes à pourvoir.

Les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers à :

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat ;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique.

Le dossier de candidature est composé ainsi qu'il suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone et le centre de composition ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport en cours de validité ;
- un extrait d'acte de naissance ou de toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
- une carte d'invalidité indiquant que l'intéressé est atteint d'un des handicaps sus cités, délivrée par le Ministère de la Solidarité, de l'Action Humanitaire, de la Réconciliation Nationale, du Genre et de la Famille.

Tout dossier incomplet ou non conforme sera rejeté.

Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires.

#### **D- ADMINISTRATION DES EPREUVES**

- **Pour les candidats vivant avec un handicap auditif ou physique :**

L'épreuve du concours consiste en un test de niveau et un test psychotechnique, administrée électroniquement sur une plateforme informatique et sous forme de Questions à Choix Multiples (QCM).

- **Pour les candidats vivant avec un handicap visuel :**

L'épreuve du concours consiste en un test de niveau et un test psychotechnique, administrée sous forme de QCM sur table.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la CNIB ou du passeport ayant servi à l'inscription.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ou du passeport ne sont pas acceptées.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire.

La durée de la formation est de **vingt-et-un (21) mois**.

*Tout candidat admis qui ne se serait pas présenté à l'école de formation quinze (15) jours après la date de la rentrée sera déclaré défaillant et remplacé par un candidat de la liste d'attente, suivant le classement par ordre de mérite.*

L'appel des candidats est fixé à **06h30mn** le jour de l'administration de l'épreuve.

Les date et lieux du déroulement de l'épreuve seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire Général

**Hamidou SAWADOGO**  
Officier de l'Ordre de l'Etat

